

EB./AD./27/07/1982/-

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail--Démocratique--Paix

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DECLRET N° 83/510 du 28/06/1983
/MJS/DGS/DALF.

portant promotion au titre de l'année 1982 des fonctionnaires Certifiés d'éducation physique et sportive des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des services sociaux (Jeunesse et Sports).-

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- MP.
- Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 - Vu la loi n°25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 - Vu la loi n°15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur le statut des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
 - Vu le décret n°62/130/IF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu le décret n°62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
- MA.
- Vu le décret n°62/198 du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
 - Vu le décret n°65/170/FP-BE du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres ;
- ICF.
- Vu le décret n°74/454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau de hiérarchie des cadres A.B.C. et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) et remplaçant les dispositions des articles 1.2.3.5.10.13.14.15.18.19 du décret n°63/79 du 26 mars 1963 portant statut commun des fonctionnaires des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
 - Vu le décret n°74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196 du 5 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu le décret n°79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Vu le décret n°80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - Vu le rectificatif n°81/016 du 26 janvier 1981 au décret n°80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - Vu le décret n°81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
 - Vu le décret n°80/630 du 27 décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
 - Vu le décret n° 82/1048 /MJS/DGS-DALF.4 du 20/11/82 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des services sociaux (Jeunesse et Sports) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

Article 1er.-Sont promus au 2ème échelon de leur grade au titre de l'année 1982 les Professeurs-Certifiés d'éducation physique et sportive des cadres de la catégorie hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent ;

- AKONG-TCHOUA	Lucien	pc du 25.03.1983	INS B.VILLE
- ALENA-DA-BANGUI		pc du 25.03.1983	"- "-
- AYOUMA MOURON	Abraham	pc du 01.04.1983	DRS GUVETTE
- BAZOLO	Pierre	pc du 25.03.1983	DGS B.VILLE
- APILO	Noise Sédar	pc du 01.04.1983	"- "-
- SELO	Raphaël	pc du 14.04.1983	DRS POOL
- NGOUBILI	Michel	pc du 01.04.1983	INS B.VILLE
- BONDO-LI-MAVOURCOU		pc du 10.04.1983	"- "-
- LOUNGUUY-PYNS BENJAS		pc du 01.04.1983	"- "-
- NGOUILA	Jean	pc du 01.04.1983	"- "-
- ONDOINGO	Robert Pascal	pc du 01.04.1983	DGS B.VILLE
- NGOUSI-NGOULRI	Michel	pc du 01.04.1983	DRS KOULOU./-

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la date que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 Juin 1983

Par le Premier ministre,
Chef du Gouvernement,

Le ministre de la Jeunesse
et des Sports

Gabriel OBA APOURCOU

Le ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le ministre des Finances

Bernard UMOHO MATSICHA

Itihi-Ossetoumba-LAKOUMBO

APPLIICATIONS :

- JORPC..... 2
- IJS..... 2
- DFP..... 12
- DE..... 3
- DCF..... 3
- DGS..... 3
- DJAF/SPORTS..... 12
- INFRASSECS..... 12
- DOSSIERS..... 12
- SGC.N/EC..... 3